

# La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



## Du bon usage de l'initiative populaire

Le parlement fédéral a vidé l'initiative contre l'immigration massive de toute sa substance. Sa désinvolture à l'égard d'une décision du souverain a indigné bien au-delà de l'Union démocratique du centre. M. Arthur Grosjean, dans son éditorial de *24 heures* du 8 décembre, énumère rageusement les obligations constitutionnelles bafouées: «Pas de gestion autonome de l'immigration, pas de plafonds, pas de contingents annuels [...], pas de préférence nationale». Il n'hésite pas à parler d'«un bras d'honneur [...] au peuple et aux cantons».

Ce «massacre» (encore un mot de M. Grosjean) conscient et volontaire s'est perpétré dans le seul but de préserver coûte que coûte des accords bilatéraux aveuglément sacralisés<sup>1</sup>. Nous en sommes à un point où notre diplomatie n'a qu'un souci: «Comment exister le moins possible pour mieux complaire à l'Union européenne?»

Cela ne dispense pas l'UDC d'avoir lancé, avec cette initiative, une opération aléatoire à des fins peu claires. L'embaras visible de ses chefs, le soir du 9 février, donnait le sentiment que le but de l'initiative était moins de triompher que d'entretenir l'irritation des Suisses contre les insuffisances de notre politique migratoire. Leur décision de ne pas lancer de référendum<sup>2</sup> contre une loi qui vient d'enterrer leur victoire semble confirmer cette interprétation.

Il est vrai que le Conseil fédéral s'était (et nous avait) lourdement trompé en annonçant que 8000 Européens seulement viendraient annuellement s'installer en Suisse au bénéfice de la libre circulation: il en est venu dix fois plus. Cette dissimulation, ou cette preuve d'incompétence, comme on voudra, explique sans doute le succès de l'initiative, mais ne justifie pas encore son lancement.

L'initiative populaire doit être rare et son texte doit être impeccable. Elle

doit être rare parce que la multiplication des initiatives, surtout quand elles concernent le même thème ou des sujets connexes, lasse la population. Elle lasse aussi les récolteurs de signatures, surtout quand leurs victoires sont sans lendemain.

Son texte doit être impeccable parce que la Constitution, placée au sommet de l'ordre juridique suisse, doit être harmonieuse, rigoureuse, sobre et limpide. Il ne s'agit pas d'esthétisme juridique, lors même que l'harmonie de la forme exprime souvent la pertinence du fond. Il s'agit d'un souci de précision à un niveau où l'imprécision est politiquement dangereuse. De même que, selon Montesquieu, *les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires*, de même, une disposition constitutionnelle alambiquée, excessivement bavarde ou chargée de passions circonstancielles affaiblit les dispositions bien conçues. Ses tares se répercutent non seulement sur les lois et ordonnances fédérales qui en découlent directement, mais, de proche en proche, sur la Constitution dans son ensemble.

L'article partiel ou maladroit introduit du jeu dans les rouages du droit, ce qui engendre, chez les esprits courts, une certaine indifférence, voire de l'irrespect à l'égard des institutions qui protègent la population des abus du pouvoir. C'est ce qui vient de se passer avec le vote des chambres.

Les auteurs d'un futur article constitutionnel – Conseil fédéral, parlement ou comité d'initiative – doivent le rédiger en l'ajustant aussi objectivement que possible aux articles constitutionnels existants, aux principes généraux du droit ainsi qu'aux usages reconnus et pratiqués. Soit dit en passant, cela demande une objectivité et une hauteur de vue d'autant plus difficiles à assumer

qu'une initiative, pour réussir, doit être portée par une passion populaire et les slogans qui vont avec.

Cette exigence qu'un article constitutionnel soit pensé en fonction exclusive du bien à long terme de l'alliance fédérale exclut qu'on recoure à la Constitution pour faire marcher droit des autorités qui marchent courbe, idée à peu près aussi illusoire que de confier la conduite d'un coup d'Etat à celui qu'on prétend renverser.

C'est d'ailleurs une erreur de fond que de concevoir des lois durables en fonction de personnes – ou de groupes – qui passent. Un conseiller fédéral, une majorité parlementaire, un tribunal peuvent être inaptes ou félons, on ne peut pas structurer les institutions en fonction de leur inaptitude ou de leur félonie.

S'il le veut suffisamment, un parlement trouvera d'ailleurs presque toujours une faille dans un texte pour en dénaturer l'esprit. Et s'il n'en trouve pas, comme dans l'initiative qui nous occupe et qui avait été minutieusement détaillée pour l'en empêcher, il lui opposera sans scrupules d'autres interprétations, d'autres «intérêts vitaux», d'autres «valeurs» pour en réduire la portée, voire pour en contester la légitimité.

De même encore, la Constitution n'est pas faite pour court-circuiter le parlement (ou les tribunaux) et pallier la volonté jugée défaillante des députés (ou des juges). A chacun son travail! Et c'est faire du surplace en se donnant l'illusion d'agir que de recourir à une initiative constitutionnelle pour faire respecter

la Constitution («initiative de mise en œuvre»).

Par souci de clarté et de logique, on devrait aussi s'interdire d'introduire des éléments de rang législatif dans le corps de la Constitution pour le seul motif de leur donner plus de poids.

Et nous ne mentionnerons que pour les rejeter sans phrases, toutes ces initiatives pédagogiques ou symboliques chargées de nous «faire réfléchir», de «lancer un signe clair» ou de «changer les mentalités».

Notre charte fondamentale exprime, sous une forme juridique, la réalité politique inaliénable d'Etats cantonaux souverains unis contre la malice des temps. N'y voir qu'un instrument de contrainte ou de propagande, c'est en trahir l'esprit.

Trop sollicitée dans tous les sens, l'initiative est une institution qui va mal. Que les partis et groupements lanceurs d'initiatives se calment et lui laissent le temps de cicatriser ses plaies! En particulier, nous invitons l'ASIN à y regarder à deux fois avant de lancer son initiative contre la libre circulation, d'ores et déjà promise au même sort que sa grande sœur du 9 février.

Olivier Delacrétaz

<sup>1</sup> M. François Schaller, dans un article détaillé de *L'Agefi* du 12 juin 2015, juge que les Bilatérales I ne nous sont guère utiles, voire nuisibles sur certains points ([www.agefi.com/quotidien-agefi/une/detail/edition/2015-06-12/article/un-nouveau-debat-national-sur-ces-accords-dix-ans-apres-leur-application-serait-a-coup-sur-une-voie-royale-pour-ludc-400770.html](http://www.agefi.com/quotidien-agefi/une/detail/edition/2015-06-12/article/un-nouveau-debat-national-sur-ces-accords-dix-ans-apres-leur-application-serait-a-coup-sur-une-voie-royale-pour-ludc-400770.html)).

<sup>2</sup> A moins que les rumeurs concernant les interventions de l'UE dans la rédaction de la loi ne se confirment et ne les fasse changer d'avis.

## Senilia I

Connaissant mon impatience face aux outils informatiques, mes élèves se plaisaient à me jouer, de temps à autre, d'innocentes farces dont ils sont assez fiers: par exemple, faire apparaître au tableau un cochon rose et hilare à la place du portrait d'Henri IV. Généralement j'accueille avec bienveillance ces jeux qui détendent l'atmosphère. Mais l'autre jour, je n'étais pas d'humeur à partager les galéjades de mes sacrifiés, les nécessités du travail ne souffrant aucun délai, aucune dissipation. Or la course de la flèche de la souris de l'ordinateur allait dans le sens contraire de ce que je lui commandais. Je m'emportai contre X devant vingt visages étonnés qui gardaient un mutisme

que je jugeai coupable. A tout hasard, j'accusai Antonio avec une mauvaise foi rageuse: l'ordinateur est à portée de sa main. Il protesta de son innocence avec une véhémence hugolienne et fut sauvé *in extremis* d'une fatale erreur judiciaire par l'intervention de Ninon: «Monsieur, essayez de tenir la souris à l'endroit... Peut-être que...»

Un peu plus tard, alors que je m'apprêtais à tailler un crayon avec un couteau suisse, Nelson me tendit obligeamment un taille-crayon. Je déclinai poliment l'offre. En rangeant l'objet, il conclut: «J'oubliais que vous n'étiez pas trop copain avec la haute technologie.»

J.-B. Rochat



# Retrouver Pierre-Louis Matthey

Un peu discrètement à notre gré, les œuvres complètes de Pierre-Louis Matthey ont été republiées ce printemps par les Editions Empreintes, en cinq volumes, sous la direction de Marion Graf et José-Flore Tappy.

Les Cahiers de la Renaissance vaudoise, sous la direction de Bertil Galland, avaient édité le dernier état de l'œuvre poétique de Matthey, tel qu'il le souhaitait: le poète avait repris l'entier de ses publications pour les agencer et les corriger en vue de cette édition de 1968, qui forme son testament en un diptyque: «Poésie française» et «Poésie anglaise». En 1943 déjà, Henry-Louis Mermod avait publié un bilan retouché et réorganisé de l'œuvre de Matthey sous le titre *Poésies 1910-1942*.

L'édition de cette année reprend toutes les publications du poète vaudois, et montre par des tableaux l'évolution de cette œuvre sans cesse corrigée, alors qu'un jugement averti peut considérer les éditions originales comme déjà pleinement abouties. C'est que l'esthétique de Pierre-Louis Matthey a évolué: «Après la révolte et la passion de ses premiers livres, puis l'ironie et le maniérisme des œuvres de la maturité, le poète se tourne vers un équilibre plus

proche du néo-classicisme», écrit Marion Graf dans l'introduction générale.

Parlant de lui-même comme d'un «impénitent remèdeur», rarement satisfait de ses vers pourtant impeccables, Matthey a voulu sans cesse insérer dans son œuvre les étapes successives de sa réflexion sur la poésie. On est d'autant plus reconnaissant aux deux éditrices d'avoir redonné dans ces volumes l'état des premières publications, jusque dans la mise en page originale, et d'avoir mis en notes ou en annexes les modifications des éditions suivantes, ce qui permet de suivre les corrections et repentirs du poète vers après vers. Pour *Seize à Vingt*, 7<sup>e</sup> Cahier vaudois publié en 1914, un solide dossier montre les remaniements que Matthey a fait subir à cette œuvre de jeunesse au cours de toute sa vie.

Les années 1915 à 1920 sont très fécondes: *Semaines de passion* et *Même sang* sont publiés durant ces années. Après la révolte et les tourments de l'adolescence, le premier de ces recueils élargit la palette des sentiments et des émotions:

«J'ai soif d'infinité. Le jour blanc fume et passe

Elan mi-déployé qui plie avant le ciel  
Et pèse aux arbres gris, ainsi, lasse,  
une face,

Sur les mains de désir d'un amour trop mortel...

Tout, tout me dit adieu: lumière et convoitises

Rayons trop courts pour me percer de part en part,

Rayons mal époutés qui griffent et meurtrissent

Et m'atteignent la chair sans m'atteindre le cœur.»

Evocation des lumières, reprises verbales, sorte de détachement tragique face à la vie: la poésie de Pierre-Louis Matthey exige bien sûr une certaine attention, mais elle n'est pas obscure ni hermétique, comme on l'a parfois dit.

Dans la suite de sa vie, Matthey passera des années sans rien publier. Mais il traduit Shakespeare et les poètes anglais, dont il recrée les vers «à livre fermé», après les avoir ruminés longuement (on les trouvera dans le volume V des Editions Empreintes). La rencontre d'Henry-Louis Mermod est alors décisive pour la suite de son œuvre: il se remet au travail, dans une veine nouvelle, plus classique, ironique, détachée des passions obscures qui le hantaient dans ses débuts. La mythologie grecque y tient une place étonnante: loin d'être utilisée de façon érudite, elle décrit des personnages on ne peut plus vivants et

concrets. Voyez cette Vénus surprise par les autres dieux dans une situation qui eût embarrassé plus d'une, en pleine étreinte avec le dieu Mars, son amant:

«Au douillet traquenard, j'éprouve aise absolue!»

Devant cette scène de tromperie, chaque dieu, chaque déesse présente son commentaire sur la situation scabreuse. Dans cette série, *Vénus et le Sylphe*, on est plus dans un salon mondain ou le palace d'une station balnéaire chic que dans un manuel de mythologie! La virtuosité s'inspire directement du La Fontaine des *Contes*. Mais des sujets plus graves, ses proches disparus (dans *Triade*), la mort, le détachement s'expriment dans des mots qui évoquent tous les arts, celui de la musique en particulier. Mais l'aspect pictural est aussi souvent présent.

Dans cette nouvelle édition, en tout point remarquable, chaque œuvre est précédée d'une préface ou d'une présentation qui facilite l'approche de ce poète, qui était d'une furieuse exigence vis-à-vis de ses vers. Rien de commun, de banal dans ce monument poétique. La présentation graphique, la mise en page, les notices, les variantes, tout a été mis en œuvre pour permettre au lecteur de se hisser au niveau du poète et d'avoir grand plaisir à sa lecture.

Yves Gerhard

## Le pouvoir des fables

Une fois n'est pas coutume, parlons théâtre. Ou parlons fables. D'ailleurs, quelle différence? D'où vient qu'un texte écrit est théâtral ou non? Le théâtre doit-il obligatoirement faire intervenir la parole alternée d'un minimum de deux interlocuteurs s'échangeant des propos que l'histoire littéraire a rebaptisés «répliques»? L'intention originelle d'un auteur de voir son ouvrage mis en scène sur des planches destinées à recevoir l'attention d'un public suffit-elle à faire d'un texte qu'il soit *théâtral*? Nous ne pensons pas. Les *Fables* de La Fontaine en sont la preuve.

Les *Fables* de Jean de la Fontaine, quoique contemporaines des chefs-d'œuvre dramatiques classiques, n'ont concrètement nulle vocation théâtrale. Et pourtant, elles sont à la base théorique, pratique et pédagogique de plus d'un cours de théâtre parisien. Le cours et l'enseignement de Jean-Laurent Cochet, par exemple, ne jure que par elles. Pourquoi? Quel est l'intérêt dramatique d'une fable pour un comédien? D'où vient qu'elle représente à elle seule une leçon exhaustive de comédie?

Cinq questions doivent être omniprésentes à l'esprit d'un comédien: *Qui je suis? Où je suis? D'où je viens? Où je vais? À qui je parle?* Nul rôle ni partition ne sauraient être intelligemment prononcés sans la conscience profonde et inébranlable de ces cinq conditions de jeu. Le miracle dramatique des *Fables* de La Fontaine réside précisément dans le fait que les quelques vers qui la composent – une dizaine seulement parfois – réunissent à eux seuls toutes ces conditions. En effet, pour le comédien, le simple fait de répondre aux trois premières questions par: «Moi, ici et maintenant», le plonge dans un état de jeu et d'interprétation total et absolument juste. À condition bien sûr d'y répondre sincèrement. Mais la fable n'est-elle pas tout entière sincérité et vérité? N'est-ce pas son unique objec-

tif que de peindre l'homme et sa nature en ce qu'elle a de plus immuable et profond?

L'exercice du théâtre ou de la comédie est un exercice d'humilité. Et contrairement à une idée pourtant largement répandue, ce n'est pas le *vécu* ou le *lourd passé psychologique* d'un comédien qui en fera un comédien *intéressant* ou *qui a quelque chose à dire*. Le comédien est un serviteur, qui raconte qui il est sans se mêler de l'éventuelle psychologie du personnage et de ce qu'un auteur lui fait dire. Il n'est là que pour lui prêter son âme et sa conscience le temps d'une représentation. Il reste fidèle au texte qui est une partition dont aucun musicien ne s'est jamais permis d'altérer ne serait-ce qu'une note. Car il est bien question, au théâtre comme en musique, de note. Celle-ci doit être juste, sinon le comédien sonne faux et le texte hypocrite et creux. Et l'on ne trahit pas l'intelligence d'un auteur.

Rien n'empêche toutefois le comédien d'adopter un parti. Même si l'on ne connaît que *La Cigale et la Fourmi* on sait combien il est question, dans les *Fables* de La Fontaine, de confronter deux visions du monde et de la juste façon de l'appréhender. Ainsi, en plus que d'inviter à une extrême humilité et d'offrir au comédien un cadre extrêmement privilégié pour l'exercice de son art, La Fontaine impose au comédien la nécessité de *penser*. Un texte prononcé sans pensée n'est que récitation. Prostitution de l'âme, pour ceux qui n'ont pas peur des mots. Au risque de sonner faux, la déclamation d'une fable, ainsi que de tout autre texte classique, ne peut faire l'économie d'une pensée individuelle, intelligente et précise.

Si l'on ne demande pas forcément au comédien d'en penser quelque chose, il doit pourtant impérativement être habité par une pensée, une intelligence. Une prise de position parfois mais qui jamais

ne doit contredire ou même interagir avec celle de l'auteur. Il y a du politiquement correct aussi dans la façon de prendre la défense systématique de la fourmi travailleuse. Pourquoi ne pas prendre une fois le parti de la cigale épicurienne ou du loup épris de liberté (*Le Loup et le Chien*)? Ce n'est pas, à nos yeux, trahir la pensée de La Fontaine que d'invoquer l'ironie de cette fable au moment de la prononcer. Et la prononcer en pleine conscience de ce duel auquel chacune de nos consciences se livre au quotidien, est une façon parmi d'autres d'être habité par cette pensée sans laquelle nulle parole ne saurait sonner juste.

Nous sommes tous d'Athènes en ce point... (*Le Pouvoir des Fables*), *Quel esprit ne bat la campagne? Qui ne fait châteaux en Espagne? Picrochole, Pyrrhus, la laitière, enfin tous!* (*La Laitière et le*

*Pot au lait*) Il y a chez La Fontaine une sincère empathie et une profonde bienveillance envers les penchants naturels de chacun d'entre nous. Vanité, paresse, oisiveté et autres formes d'excès a priori redoutables sont des prédispositions contre lesquelles nous sommes tous amenés à lutter. Et contrairement à ce que la vision purement scolaire des *Fables* de La Fontaine ne cesse de nous imposer, elles ne *moralisent* ni ne condamnent. La fable décrit, dépeint, dessine et dit. Elle est ancrée dans chacune de nos réalités et reflète ce que nos âmes et consciences humaines ont d'intemporel et d'inéluctable. En d'autres termes, les *Fables* de La Fontaine offrent au comédien qui en fait sa base de travail, un accès à une forme de vérité tant dramatique, qu'émotionnelle et intellectuelle. C'est là leur pouvoir.

Charlotte Monnier

## 11 janvier: soirée sur l'imposition agricole

Lundi 7 décembre, le Conseil des Etats a refusé d'entrer en matière sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles. Il laisse ainsi des milliers de familles paysannes suisses et vaudoises dans une situation financière intenable. Un deuxième passage au Sénat devrait avoir lieu.

Dans tous les cas, nous devons fourbir nos armes et discuter des possibilités

d'action; au niveau fédéral comme vaudois. Nous le ferons mercredi 11 janvier 2017. Nous recevrons à 20 heures dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, M. Olivier Feller, conseiller national. La séance est publique. Venez nombreux.

Réd.

### Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

**28 décembre et 4 janvier: vacances scolaires**

**11 janvier: Fiscalité agricole immobilière: quand le Parlement doit corriger le Tribunal fédéral**, avec Olivier Feller, conseiller national

**18 janvier: La vie en flux tendu**, avec Olivier Delacrétaç

[www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

# Shootoir: lettre à un jeune PLR urbain

**M**on cher,  
Nous aimons tous les deux cette ville de la même passion. Certains soirs, nous nous croisons dans les mêmes bars. De temps à autre, une terrasse nous réunit pour une salade estivale. Le samedi au marché, alors que tu combats pour ton élection, il m'arrive de faire un détour au stand de ton parti pour te serrer la main: concession démocratique d'un rédacteur de *La Nation*. Le Pays rassemble des gens avant des idées.

Depuis plusieurs semaines, le local d'injection – «espace de consommation sécurisée» pour les technocrates, «shootoir» pour les intimes – occupe une place importante dans le débat politique lausannois. Des personnalités importantes pour ton parti y sont favorables. La position du PLR sur ce projet pèsera lourd en cas de référendum. Reçois ces quelques arguments en faveur de l'opposition. Et permets-moi d'emblée une petite pique: Marcel Regamey, le fondateur de la Ligue vaudoise, aimait à dire – citant probablement Maurras ou Daudet – que *le libéral est un homme qui croit que sont adversaire a raison*. Le local d'injection risque d'être la démonstration de cet axiome. En 2007, ton parti votait NON au «shootoir». En 2016 il hésite.

Pour vous gagner à sa cause, la gauche s'est attifée de bon sens. Du même coup, elle exploite certaines de vos faiblesses. Elle vous fait croire que le problème de la drogue à Lausanne sera réglé définitivement et qu'il le sera

de manière pragmatique. Je t'entends donc déjà déclarer d'un air entendu, la voix à la fois grave, autoritaire et décidée: *Non mais ouais... aujourd'hui il faut être pragmatique. On ne peut plus accepter cette situation. Il faut régler le problème et faire preuve de bon sens.*

Il se trouve qu'en politique, l'adjectif «définitif» n'a pas droit de cité. Tu le sais par ton activité économique professionnelle: aucune décision ne peut appréhender toute la réalité – et du même coup lui faire un sort éternel. Le shootoir est une «mesurette». Il sera trop petit et insuffisant à atteindre même les ambitions qu'il affiche. En réalité, il est un symbole. La gauche en a fait le drapeau de sa conception banalisée de la drogue. Rappelle-toi qu'elle veut aussi libéraliser la consommation de cannabis à Lausanne. Un symbole est bien impropre à régler définitivement un problème. Je sais que tu admettras cela. Mais il suffit qu'une brochette de policiers soit inscrite au budget pour que tu te sentes satisfait, te contentant d'avoir pu montrer les muscles.

Trop souvent les radicaux ont cédé aux sirènes du règlement définitif du problème. En s'obstinant à être le parti de la synthèse, on devient surtout le parti de la concession. Cela a été ainsi en matières scolaire avec EVM et la LEO, militaire avec Armée XXI, européenne avec l'EEE. C'est ici la faiblesse fondamentale du bourgeois libéral. Son confort prime les principes. Le «propre

en ordre profitable» devient l'aune de sa décision.

En espérant qu'on ne parlera plus de drogue à Lausanne une fois le shootoir voté, le bourgeois libéral refuse d'engager un combat aux enjeux civilisationnels et mondiaux: celui de la place de la drogue dans nos sociétés occidentales. Il en va d'une conception de la liberté, de notre vision de la médecine, du rôle de l'Etat face au mal. Ce combat est plus métaphysique que les technocrates ne veulent nous le faire croire. Il nous plonge «au cœur des choses», aurait dit Camus. Il n'y a pas que les coûts de la santé ou les chiffres d'affaire des commerçants lausannois qui comptent.

D'autant plus que l'idée que ta fille se drogue un jour est une de tes phobies. Tu hais le dealer qui te harcèle à Saint-François. Tu méprises pour sa mollesse celui qui se noie dans les fumées du cannabis. Et pourtant tu cèdes; au nom du pragmatisme.

Ce dernier compte certes en politique – en politique communale encore plus. Mais il y a aussi les principes et la doctrine. Le pragmatisme n'est pas un principe de pensée, c'est un principe de gestion. Et le pragmatisme seul ne mène à rien s'il n'est sous-tendu d'une doctrine qui le justifie. Celle-ci doit être première. Ton adversaire socialiste l'a compris depuis belle lurette. On ne compte d'ailleurs plus les fois où tu lui as reproché son absence de pragmatisme. Elle était induite par son idéologie foncièrement

irréaliste. Tu ne te fais généralement pas avoir en matière financière ou fiscale. A ta place, lorsque, comme par magie, la gauche tend la perche du pragmatisme, je me méfierais.

La situation politique actuelle de Lausanne est sans précédent dans l'histoire vaudoise. En 1934, lorsque Lausanne est devenue «Rouge», il y avait encore un radical et un libéral à la municipalité. Sur cent conseillers communaux, cinquante-cinq seulement étaient de gauche. Aujourd'hui, ils sont soixante et un. Actuellement, la droite ne compte qu'un municipal sur sept. Les déboires de l'UDC lausannoise ont encore affaibli sa force de proposition.

Depuis les années huitante, le combat social a fait place au combat sociétal. Le choc des valeurs a remplacé la lutte des classes. Le PS s'est institutionnalisé. Ton parti, lui, n'a eu de cesse de perdre des plumes. Parce qu'il présuppose une conception de l'Homme, le local d'injection est au cœur de cet affrontement. Il appartient à la jeune garde du PLR lausannois de rappeler ce qui la différencie de ceux qui vous ont humiliés au printemps dernier. Dans ce contexte, obtenir un référendum spontané sur le shootoir serait la moindre des choses, la première des honnêtetés politiques.

En me réjouissant d'en débattre avec toi, je te souhaite, mon cher, un joyeux Noël et t'envoie mes vœux les meilleurs pour l'année 2017. Elle sera politique: j'espère que nous combattons côte à côte.

Félicien Monnier

## La bataille de l'air

L'espace des vents qui (quand ils soufflent) font tourner les éoliennes, en lutte contre l'espace aérien où évolue l'aviation militaire: c'est à ce grand combat qu'on a assisté en décembre. *Armasuisse* (le service de l'équipement, de la technologie et des infrastructures du Département de la défense – DDPS) a en effet annoncé que le bon fonctionnement des radars excluait l'érection des grandes machines à brasser le vent – ou la rendait fortement sujette à caution – dans des périmètres bien plus vastes que prévu jusqu'ici. Comme il est difficile de contester de front les impératifs de la sécurité aérienne, les éoliennophiles – éditorialistes ou gouvernants – ont préféré s'en prendre à la manière de procéder d'*Armasuisse*: les cantons n'auraient pas été avertis assez longtemps avant l'information donnée au public; et les exigences nouvelles seraient contraires à l'attitude antérieure du DDPS. En bref, on reproche aux militaires à la fois une brutale lourdeur et une «insoutenable légèreté»: la totale!

Mais l'affaire n'est pas simple. On peut certes regretter que les cantons n'aient pas été avertis quelques jours, plutôt que quelques heures, avant le public; mais cela n'aurait rien changé, politesse mise à part. On peut surtout s'étonner que l'armée ne se soit pas opposée, lors de diverses procédures, à des projets éoliens auxquels elle fait obstacle maintenant. Manque de vigilance? Manque d'impulsion politique poussant à approfondir l'analyse? Méconnaissance à ce moment-là de certaines données techniques ou sécuritaires? Il faut admettre que les problématiques liées à

l'implantation des éoliennes sont en partie assez nouvelles; l'effet des infrasons sur l'être humain, par exemple, est encore l'objet de controverses.

Cela dit, quand les éoliennophiles feignent l'étonnement, ils ne manquent pas de souffle, si l'on ose dire. Car l'Etat de Vaud écrivait à l'autorité fédérale en mars 2016 déjà, à propos de la «Conception énergie éolienne» en gestation, que la zone d'exclusion autour de Payerne – 20 km. à l'époque – était «notoirement trop simpliste»; et encore: «A ce sujet, nous pouvons rappeler que le DDPS est en train d'étudier de manière détaillée la zone de 20 km. autour de Payerne»; et enfin: «Nous vous enjoignons à tenir compte des attentes suivantes: (...) que les résultats des derniers travaux en cours à la Confédération, notamment ceux relatifs à la portée des radars (...) soient disponibles ou intégrés dans la nouvelle Conception». Alors, pour la surprise, on repassera.

Car, comme on vient de lire, une nouvelle «conception» fédérale est en préparation. Il s'agit d'un document partiellement obligatoire pour les autorités, au sens de l'article 13 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il définit les grandes lignes de ce qui est possible, en fonction de la force des vents et des données de l'aménagement du territoire. Ce devrait être, en bonne logique, la base des planifications cantonales et des projets des investisseurs. Curieusement, l'Office fédéral du développement territorial a émis le projet de «Conception» avant de disposer des dernières études sur les contraintes liées à l'aviation mi-

litaire; et le canton de Vaud a établi son plan directeur des éoliennes avant que la «Conception» fédérale soit promulguée: et des promoteurs ont mis leurs projets à l'enquête dans l'ignorance de cette «Conception». La pyramide repose sur la pointe, alors qu'on devrait d'abord en assurer la base.

S'il y a des reproches à faire, ce serait plutôt au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (mais qui

ose critiquer Doris Leuthard?) qui lance sa «Conception» avant de connaître les contraintes relevant de la sécurité aérienne, ainsi qu'aux éoliennophiles agissant dans la précipitation: les promoteurs avides de toucher les subventions fédérales dévolues à ces installations inrentables à elles seules et les politiques prêts à tout pour favoriser le «renouvelable». Quel renouvelable? L'énergie ou le mandat?

Jean-François Cavin

## Signez le référendum contre la loi sur l'énergie!

Le référendum lancé contre la nouvelle loi sur l'énergie est en cours. Le délai pour le dépôt des signatures est le 19 janvier. Environ 40'000 signatures étaient rentrées le 19 décembre. La réussite est possible, elle n'est pas certaine.

Cette loi est la première étape de la «Stratégie énergétique 2050», cette usine à gaz technocratique, étatiste et irréalisables que *La Nation* a déjà longuement critiquée<sup>1</sup>. Elle tourne autour de l'abandon des énergies nucléaire et fossile. Elle prévoit aussi une augmentation importante de la construction d'éoliennes et des installations de biomasse. Cette loi exercera une portée considérable sur les libertés individuelles et sur l'activité économique des Suisses. Le voulons-nous? Le pouvons-nous? L'indépendance de la Suisse en matière énergétique, déjà partielle aujourd'hui, sera-t-elle accrue ou diminuée? Quelles

seront les retombées concrètes sur les cantons, sur les personnes, sur les entreprises? Quels dommages collatéraux devons-nous craindre?

Le référendum et la campagne qu'il suscitera permettra en principe d'y voir un peu plus clair et nous évitera d'engager notre avenir n'importe comment. Insistons: il ne s'agit pas pour l'heure d'être pro- ou antinucléaire, mais de savoir ce que vaut la loi. Ce serait une erreur de la part des écologistes de penser qu'une mauvaise loi antinucléaire vaut mieux que pas de loi.

La nouvelle loi fédérale sur l'énergie doit être soumise au vote du peuple. Cet exemplaire de *La Nation* contient une feuille de référendum. Signez-la et faites la signer!

La Rédaction

<sup>1</sup> «Le technocrate sur la comète», *La Nation* n° 2028 du 2 octobre 2015.

# La vallée de la Manche

## XV<sup>e</sup> Marche du Pays

«Ce que l'âme est pour le corps,  
Dieu l'est pour l'Etat  
Si l'âme fuit le corps,  
il tombe en poussière  
L'Etat dont Dieu est chassé  
est voué à la ruine.»

(Traduction d'une citation  
de Nicolas de Flue (1417 – 1487),  
figurant sur le monument  
érigé en son honneur,  
sur la colline surmontant  
le chalet de Rodomont Derrière).

C'est avec un certain retard que le soussigné vous propose quelques notes sur la récente «Marche du Pays». L'organisateur, M. Alexandre Pahud, conviait cette année – et pour la première fois – les membres et amis à un trajet circulaire, dans le Pays-d'Enhaut. «Enfin!», dira Jacques Perrin, qui rêvait depuis des années d'apercevoir les mythiques Rodomonts.

La météo étant favorable (du moins au départ), notre guide nous accueille à la gare de Rougemont, à 992 m, entouré des marcheurs qui l'avaient accompa-

gné dès la gare de Lausanne via Montreux et le MOB. Le trajet complet était estimé à 6 heures de marche effective (sans les pauses), et ne présentait aucun danger (heureusement, car le soussigné a réussi l'exploit de quitter son domicile sans ses chaussures de marche, oubliées sur le pas de la porte). Il requérait toutefois une bonne condition physique: les dénivelés cumulés atteignant 1200 mètres, à la montée comme à la descente.

Avant d'entamer la marche, l'organisateur nous emmène en direction de l'église paroissiale Saint-Nicolas, ancienne église du prieuré clunisien de Rougemont.

Une fois la visite commentée de l'église St-Nicolas terminée, nous quittons la localité en suivant un ruisseau canalisé, puis une route au terminus de laquelle un chemin caillouteux conduit au hameau de la Forcla. On découvre alors la vallée de la Manche. Nous changeons de cap et empruntons un joli

chemin creux qui monte de façon (très) soutenue jusqu'au chalet de la Chia.

Petite pause boisson et changement de T-shirt pour certains d'entre nous, avant de reprendre notre marche en montant à travers les pâturages pour atteindre le chalet de Rodomont Derrière, qui se trouve à 1779 m. La montée n'est pas achevée et nous devons encore consentir un bel effort pour atteindre le sommet de la balade, le Signal de Rodomont, à 1878 m. Nous pique-niquons avec les provisions tirées des sacs, puisque nul restaurateur n'a jugé opportun de s'établir dans le coin. Nous tentons de trouver un peu d'ombre et un terrain plat pour nous asseoir.

Nous redescendons un peu plus tard en empruntant un sentier envahi par la végétation. Une courte remontée nous permet de gagner le chalet de Rodomont Derrière, à 1807 m, où nous faisons une bonne provision d'eau. Ce bâtiment se situe au pied de la colline où a été érigé un monument en hommage à Nicolas de Flue. Durant la pause, notre guide nous présente la célèbre Pancarte de Rougemont.

Puis nous amorçons la descente sur le col de la Forcla (1683 m), qui relie la vallée de la Manche à celle des Fenils. Peu avant la Raye du Baillif, nous décidons de renoncer à nous rendre à la Montagne aux Manges et, du même coup, à admirer son point de vue sur la chaîne des Vanils. En effet, une violente averse s'abat sur nous... nous contraignant à redescendre sans tarder au fond de la vallée, en longeant hors chemin un ruisseau, sans trop de mal malgré des conditions devenues soudainement mauvaises. Nous prenons le pont qui enjambe la rivière de la Manche et remontons en forêt jusqu'au croisement des routes. Enfin, nous arrivons à la gare de Rougemont, par le même itinéraire que le matin.

En prime, nous avons eu droit à un exposé savant sur Rougemont, qui fera ultérieurement l'objet d'un long article dans *La Nation* du 14 octobre 2016: *Rougemont*.

Nous nous séparons vers 18h, après plus de 6 heures de marche et quelques pauses nécessaires (bien que réduites au minimum, pour rattraper un léger retard pris au départ... même si ce genre de retard ne se rattrape jamais). Chacun part de son côté, reconnaissant à l'organisateur d'avoir bien fait les choses, se réjouissant de la prochaine «Marche du Pays». La rumeur court qu'en 2017 nous ne marcherons pas «en boucle» mais «en ligne»... de où à où?

Jean-François Tosetti

## La politique est la continuation de la nation dans la durée<sup>1</sup>

*Les valeurs ne sont ni des idées, ni des concepts, ni des principes. L'invocation politique rituelle des valeurs est une mode très récente. (...) Au lieu de révéler ce que l'on pense, le mot valeur le dissimule. Pourquoi? Parce qu'il est aussi vague qu'abstrait. Il peut aussi cacher que l'on ne pense rien du tout, que l'on n'a pas de conviction arrêtée, justifier tous les revirements. Le même Premier ministre peut au nom des valeurs user et abuser du 49.3 avant de mettre à son programme présidentiel la suppression de ce 49.3 pour honorer ces valeurs!*

*De trop nombreux politiciens sombrent dans l'illusion suivante : les valeurs sont les buts de l'action politique. Pourquoi faire de la politique? Pour les valeurs! C'est-à-dire pour du vide! Funeste erreur! On fait de la politique pour la nation, pour la France, pour le peuple, pour le social, pour l'histoire, jamais pour des valeurs. Les valeurs ne constituent ni la réalité d'un peuple ni un projet de société, ces objets de la politique. Elles sont trop inconsistantes pour définir un projet de cette nature. Les valeurs ne sont que le cadre à l'intérieur duquel la politique peut se déployer. Elles ne sont pas un programme, elles sont des bornes. Les valeurs sont hors politique, elles sont extra-politiques. Loin d'avoir affaire aux valeurs, la politique rencontre les projets, les réalités et, par-dessus tout, la nation et le souci du bien commun. (...)*

*La culture, toujours particulière, toujours bornée, toujours nationale, est le terrain à partir duquel une civilisation peut germer et se développer. Une civilisation se définit par ce qu'elle donne au monde, et qui est pourtant marqué du sceau de la culture qui la nourrit. La France donne au monde, entre autres choses, Molière et Stendhal, dont les œuvres n'auraient pu voir le jour ailleurs. Elle donne au monde son architecture, sa musique, ses savants, et même sa gastronomie... C'est le don irremplaçable, insubstituable, qui définit une civilisation plutôt que seulement ses valeurs et coutumes. (...)*

*Le but de la politique est d'assurer la survie d'un peuple dans la durée malgré les vicissitudes et selon le souci du bien commun. La République est une structure politique, qui dans notre histoire s'est appelée tantôt monarchie, tantôt empire, ou tantôt «république» (au sens de démocratie). La nation est l'âme de cette structure. C'est une âme qui survit à chaque vie individuelle – ainsi qu'aux différents états de la République (les régimes politiques). C'est aussi une âme fragile, qui peut disparaître si on ne la nourrit pas (par la transmission). Qu'est-ce que l'éducation publique sinon une forme de transmigration de cette âme, la nation, qui renaît de génération en génération? L'éducation est bel et bien une métépsychose politique. Le but final de la politique est la continuation de la nation dans son originalité irremplaçable par-delà l'existence et les intérêts de chacun. C'est de cela bien plus que des valeurs que gauche et droite doivent parler.*

Robert Redeker

<sup>1</sup> Paru sur le site du Figaro le 16 décembre 2016.  
<http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2016/12/16/31001-20161216ARTFIG00253-robert-redeker-le-but-de-la-politique-est-la-continuation-de-la-nation-dans-la-duree.php>



## Ursophobie

Le tyran du Kremlin répand son ombre menaçante sur notre monde en s'imposant comme le maître absolu de la falsification et de la manipulation. Après avoir sournoisement pris le contrôle de l'Ukraine, de la Crimée

Bern? Consternation: la capitale fédérale n'apparaît absolument pas sur la carte!

S'il est naturel de penser que M. Poutine est coupable de cette tentative de nettoyage ethnique, on se perd tout de même en conjectures sur le motif. Comment imputer ce crime ursophobe à un type qui passe ses journées à chevaucher des ours dans la taïga avant de se baigner avec eux dans la Mer Noire? Faudrait-il alors envisager que la disparition de la ville de Berne ne soit pas un coup des Russes? Mais de qui alors? Les Jurassiens? Comme par hasard, ceux-ci sont très largement représentés dans l'exercice en question, avec Delémont/Delsberg et Porrentruy/Pruntrut. Mais le fait que Bienne/Biel y figure aussi semble les disculper. Une piste à ne pas négliger serait celle de nationalistes Vaudois cherchant à effacer toute trace des événements de 1536. Ou celle de fédéralistes maladroits qui, en voulant éliminer la Berne fédérale, auraient malencontreusement fait disparaître la capitale du canton homonyme. Mais la Ligue vaudoise dément formellement : elle n'a (hélas) pas la capacité d'intervenir dans les manuels scolaires.

Le mystère demeure entier, et les petits Vaudois risquent réellement de sortir de l'école obligatoire avec des carences en orthographe, en histoire, voire en zoologie. Sauf bien sûr si leurs parents ont la bonne idée de leur faire lire *La Nation*.

## La Nation

Rédaction  
Jean-Blaise RoCHAT / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges